

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

**2017 DASCO 110 - 1** Cours Municipaux d'Adultes -Tarifs des formations.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver les tarifs des Cours Municipaux d'Adultes de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les tarifs des Cours Municipaux d'Adultes tels qu'établis dans l'annexe 1 de la présente délibération. La recette en résultant sera constatée à la rubrique 24, nature 7067 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 2 : En cas d'application du demi-tarif, celui-ci est calculé arrondi à l'euro inférieur.

Article 3 : Ces tarifs seront appliqués à compter du 1er septembre 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**